



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue à la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 8 octobre 2008 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, messieurs les conseillers Joseph De Sylva, vice-président et Richard Côté et madame le conseillère Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

Est absente, madame la conseillère Denise Laferrière.

CE-2008-1549

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 22 SEPTEMBRE 2008 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 24 SEPTEMBRE 2008

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 22 septembre 2008 et de la séance ordinaire tenue le 24 septembre 2008 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2008-1550

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 39 - 13 706,29 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 39 - 174 925,17 \$ - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 37 - 3 994,76 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 36 - 607 591,11 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 39, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 39, la liste des réquisitions numéro 37 et la liste des embauches numéro 36 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 39	Pièces de comptes à payer	13 706,29 \$	22 au 26 septembre 2008
Liste PD numéro 39	Pièces de comptes à payer	174 925,17 \$	22 au 26 septembre 2008
Liste des réquisitions numéro 37	Pièces de comptes à payer	3 994,76 \$	22 au 26 septembre 2008
Liste des embauches numéro 36	Embauche de personnel temporaire	607 591,11 \$	15 au 19 septembre 2008

Un certificat du trésorier a été émis le 3 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1551 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-37 POUR LA PÉRIODE DU 18 AU 24 SEPTEMBRE 2008**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-37 d'un montant de 277 152,43 \$ pour la période du 18 au 24 septembre 2008.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1552* **SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE DU QUÉBEC ET LA VILLE DE GATINEAU - PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES - ANNÉE 2008 - 706 500 \$**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme de soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, la contribution municipale doit représenter au moins 50 % de la subvention attribuée;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec a attribué à la Ville de Gatineau, pour l'année 2008, une subvention de 706 500 \$ et qu'une somme de 669 000 \$ est prévue au budget 2008 des revenus;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la Ville doit être de 353 250 \$ et que la contribution prévue au budget est de 434 420 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente à intervenir entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec et la Ville de Gatineau dans le cadre du programme de soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

Le trésorier est autorisé à virer au budget 02-72220 – Gestion des collections, la somme de 37 500 \$ représentant le montant supplémentaire reçu du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec par rapport au montant prévu au budget 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1553 **SOUSSION 2008 SP 223 - IMPRESSION DU PROGRAMME CULTURE ET LOISIRS 2009 - IMPRIMERIE ST-JOSEPH - 201 832,93 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Imprimerie St-Joseph, 1165, rue Kenaston, Ottawa, Ontario, K1G 6S1 pour l'impression du programme Culture et Loisirs pour l'ensemble des secteurs de la Ville de Gatineau, soit les publications hiver 2008-2009, printemps-été et automne 2009 pour un montant approximatif de 201 832,93 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 20 août 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds nécessaires au budget de l'année 2009 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
70020-344-59120	62 376,33 \$	Programmes culture et loisirs - Impression et diffusion
04-13493	2 969,17 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 683,52 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1554

**SOUSSION 2008 SI 237 - LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES B. MARENGER -
INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE - SENTIERS PIÉTONNIERS DU
GRAPHITE/CITÉ-DES-JEUNES ET DE LA RIDELLE/CITÉ-DES-JEUNES -
SERVICE D'INGÉNIERIE - 26 254,72 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE
L'ORÉE-DU-PARC**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les entreprises électriques B. Marenger, 1695, rue Jean-Louis Malette, Gatineau, Québec, J8R 3Y8 pour les travaux d'installation d'éclairage dans les sentiers piétonniers du Graphite/Cité-des-Jeunes et de la Ridelle/Cité-des-Jeunes pour un montant total de 26 254,72 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 4 septembre 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-40033-009-59121	11 912,93 \$	Travaux d'immobilisation - District électoral de l'Orée-du-Parc - Sentier rue Ridelle
18-40033-008-59122	13 178,79 \$	Travaux d'immobilisation - District électoral de l'Orée-du-Parc - Sentier parc des Mineurs
04-13493	1 163,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1555

**SOUSSION 2008 SI 185 - LES ENTREPRISES M.C.M. LACASSE INC. -
AMÉNAGEMENT DE LA HALTE D'INTERPRÉTATION DU MARAIS SABOURIN
- SERVICE D'INGÉNIERIE - 69 932,84 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE
L'ORÉE-DU-PARC**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Entreprises M.C.M. Lacasse inc., 51, chemin St-Columban, Gatineau, Québec, J8R 3K7 pour les travaux d'aménagement de la halte d'interprétation du marais Sabourin sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 69 932,84 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 8 septembre 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-50035-002-59123	59 262,05 \$	Surplus - District électoral de l'Orée-du-Parc - Projet marais Sabourin
18-40033-005-59124	7 572,99 \$	Travaux d'immobilisation - District électoral de l'Orée-du-Parc - Lien culturel et marais
04-13493	3 097,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1556

SOUSSION 2008 SI 234 - RCI ENVIRONNEMENT INC. - TRANSPORT DES RÉSIDUS VERTS - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - 28 712,58 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme RCI Environnement inc., 9501, boulevard Ray Lawson, Anjou, Québec, H1J 1L4 pour le transport des résidus verts sur la base du prix unitaire inscrit au bordereau de soumission au montant total approximatif de 28 712,58 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 28 août 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
45525-444-59125	27 440,70 \$	Collecte des résidus verts Transport - Enfouissement
04-13493	1 271,88 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1557

ENTENTE ANNUELLE POUR PLACEMENTS RADIOPHONIQUES AVEC LE GROUPE ASTRAL MÉDIA

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a le devoir d'informer les citoyens sur les services et les programmes qui les touchent;

CONSIDÉRANT QUE pour informer les citoyens, la Ville doit pouvoir utiliser des placements médias au moment et dans les délais qui répondent à ses besoins;

CONSIDÉRANT QUE pour avoir accès aux plus importants diffuseurs radiophoniques, en termes de cote d'écoute et de clientèle cible, une entente annuelle est nécessaire;

CONSIDÉRANT QU'une entente annuelle nous protège des fluctuations du marché et qu'il garantit l'accès aux ondes radiophoniques en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE les articles 573, 573.1 et 573.3.0.2 de la *Loi sur les cités et villes* ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture d'espaces médias pour les fins d'une campagne de publicité ou de promotion :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service des communications à conclure une entente annuelle avec le groupe Astral Média.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1558

SOUSSION 2008 SP 220 - ÉQUIPEMENTS INCENDIE CMP MAYER INC. - HABITS DE COMBAT D'INCENDIE - SERVICE DE PROTECTION INCENDIE - 79 915,50 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Équipements Incendie CMP Mayer inc., 1390-0, rue Newton, Boucherville, Québec, J4B 5H2 pour la fourniture de 50 habits de combat d'incendie, incluant la courroie d'extraction, au montant total de 79 915,50 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 18 août 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue.

Le contrat sera d'une durée d'une année prenant effet à compter de la date de la présente résolution. Les prix soumis seront fixes pour toute la durée du contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
22200-651-59126	76 375,50 \$	Combat des incendies - Vêtements et accessoires
04-13493	3 540,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1559

SUBVENTION DE 1 300 \$ - SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS - MAISON FLEUR-ANGE - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 300 \$ à l'ordre de la Société Alzheimer de l'Outaouais québécois, à l'attention de madame Yolande Gravel, 380, boulevard Saint-Raymond, Gatineau, Québec, J9A 1V9, à titre de subvention pour le fonctionnement de la Maison Fleur-Ange.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
11407-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond - Vanier - Subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions
11601-972-31248	1 000 \$	Subventions - Unions civiles - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-41913	1 000 \$		Frais pour unions civiles - Subventions
11601-972		1 000 \$	Unions civiles - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1560 **SUBVENTION DE 100 \$ - ASSOCIATION DES COEURS JOYEUX - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'Association des Cœurs Joyeux, à l'attention de monsieur Denis Brazeau, président, 20, rue Claire, appartement 408, Gatineau, Québec, J8T 6E6, à titre de subvention pour l'organisation des activités pour les aînés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11409-972	100 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1561 **SUBVENTION DE 3 000 \$ - CARREFOUR CULTUREL ESTACADE - LANCEMENT DE LA SALLE DESJARDINS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - LUC MONTREUIL ET JOCELYNE HOULE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 000 \$ à l'ordre du Carrefour culturel Estacade, à l'attention de monsieur Hugo Parisien, directeur général, 580, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 2W1, à titre de subvention pour le lancement de la Salle Desjardins prévu pour la fin octobre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	1 000 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions
11417-972	2 000 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1562

SUBVENTION DE 700 \$ - CORPORATION AYDELU - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE LUCERNE - FRANK THÉRIEN ET ANDRÉ LAFRAMBOISE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 700 \$ à l'ordre de la Corporation Aydelu, à l'attention de monsieur Dennis Foran, 94, rue du Patrimoine, case postale 250, Gatineau, Québec, J9H 5E6, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	350 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions
11402-972	350 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11401-694	110 \$		Frank Thérien - D'Aylmer - Articles promotionnels
11401-972		110 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1563

SUBVENTION DE 1 000 \$ - ASSOCIATION DE LA FRATERNITÉ DU SECTEUR FOURNIER - FÊTE DE NOËL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'association de la Fraternité du secteur Fournier, à l'attention de madame Audette LeBel, 9, rue Bériault, Gatineau, Québec, J8X 1A1, à titre de subvention pour la 27^e fête de Noël.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11601-972-31249	1 000 \$	Subventions - Unions civiles - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-41913	1 000 \$		Frais pour unions civiles - Subventions
11601-972		1 000 \$	Unions civiles - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1564

SOUSSION 2008 SP 122 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - ROUTE VERTE - TRONÇON DU BOULEVARD MALONEY OUEST - SERVICE D'INGÉNIERIE - 157 702,18 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÉLE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-986 adoptée le 11 juin 2008, a adjugé un contrat à la firme Démolition et Excavation L. Piché & Fils inc. pour les travaux de construction de la Route Verte – Tronçon du boulevard Maloney Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la firme Démolition et Excavation L. Piché & Fils inc. a informé la Ville de Gatineau le 22 août 2008, par la voix de son avocat, qu'elle ne réalisera pas les travaux visés par le contrat;

CONSIDÉRANT QUE seule la firme Construction Lafarge Québec ltée accepte de faire le contrat au prix soumissionné le 17 avril 2008 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Lafarge Québec ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9 pour effectuer les travaux de construction de la Route Verte – Tronçon du boulevard Maloney Ouest, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 157 702,18 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 avril 2008.

La Division de l'approvisionnement est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires pour se prévaloir des obligations que le cautionnement de soumission de la firme Démolition et Excavation L. Piché & Fils inc. confère à la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30175-001-59127	120 716,48 \$	Aménagement des pistes cyclables - Boulevard Maloney
06-30281-002-59128	30 000,00 \$	Sentiers récréatifs - Sentiers Voyageurs - Route Verte de la rue Prince-Albert à la rue Saint-Louis
04-13493	6 985,70 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30175-002	120 716,48 \$		Aménagement des pistes cyclables - Rue Jacques-Cartier
06-30175-001		120 716,48 \$	Aménagement des pistes cyclables - Boulevard Maloney

Un certificat du trésorier a été émis le 7 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1565

SUBVENTION DE 150 \$ - FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER - DÉJEUNER-BÉNÉFICE DU COMMANDANT - 14 OCTOBRE 2008 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de la Fondation québécoise du cancer, à l'attention de Luc Lafleur, inspecteur-chef, 85, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, à titre de subvention pour l'organisation du déjeuner-bénéfice du Commandant qui aura lieu le 14 octobre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1566

SUBVENTION DE 100 \$ - CLUB DE HOCKEY MIDGET AAA GATINEAU INC. - SOIRÉE-SPECTACLE - 15 OCTOBRE 2008 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE SAINT-RAYMOND-VANIER ET DU VERSANT - PIERRE PHILION ET JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Club de hockey Midget AAA Gatineau, à l'attention de monsieur Jean Lachapelle, 23, rue des Dunes, Gatineau, Québec, J8R 3P9, à titre de subvention pour la soirée-spectacle qui aura lieu le 15 octobre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	50 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond- Vanier - Subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1567

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE AU SOUPER D'HUÎTRES ANNUEL DU CLUB LIONS DE BUCKINGHAM - 11 OCTOBRE 2008 - 45 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Jocelyne Houle à participer au souper d'huîtres annuel du Club Lions de Buckingham qui aura lieu le 11 octobre 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 45 \$ à l'ordre du Club Lions de Buckingham, à l'attention de monsieur Jacques Lareau, C. P. 2714, Gatineau, Québec, J8L 2X1 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	45 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1568

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL, MEMBRE DE LA COMMISSION GATINEAU, VILLE EN SANTÉ, AU COLLOQUE DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

CONSIDÉRANT QUE la Commission Gatineau, Ville en santé prévoit la participation de ses membres à des colloques ou congrès au plan d'action 2008 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Luc Montreuil, membre de la Commission Gatineau, Ville en santé, à participer au colloque annuel du Réseau québécois de Villes et Villages en santé qui se tiendra à Québec les 9 et 10 octobre 2008. Cette présente formation et les frais en découlant n'est pas assujetti à la politique des congrès et colloques des membres du conseil.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation de pièces justificatives pour une dépense maximale de 1 500 \$, incluant les frais d'inscription, de déplacements et d'hébergement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
59100-311-30025	1 500 \$	Ville en santé - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 7 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1569

DEMANDE À LA DÉPUTÉE DU COMTÉ DE GATINEAU - AIDE FINANCIÈRE - PAVAGE - AVENUE GATINEAU

CONSIDÉRANT l'état de l'avenue Gatineau, entre le chemin Taché et le 631, de l'avenue Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage de l'avenue Gatineau sont prévus en 2010;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Simon Racine a fait des démarches auprès de la députée du comté de Gatineau, madame Stéphanie Vallée, afin d'obtenir une aide financière pour la réalisation de ces travaux avant 2010;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'acceptation de la subvention, le Service des finances va devancer l'enveloppe budgétaire du plan triennal d'immobilisation 2010 prévue pour ces travaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité formule une demande à la députée du comté de Gatineau, madame Stéphanie Vallée, de soumettre à la ministre des Transports du Québec une demande d'aide financière ponctuelle équivalant à 50 % des coûts de travaux, représentant la somme de 258 362 \$, pour la réalisation des travaux de pavage de l'avenue Gatineau avant 2010.

Adoptée

CE-2008-1570

DEMANDE DE GRATUITÉ DE L'AGORA GILLES-ROCHELEAU DE LA MAISON DU CITOYEN PAR LE GÎTE AMI - 21 DÉCEMBRE 2008

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle que vit présentement Le Gîte Ami;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Le Gîte Ami a demandé la gratuité de l'agora Gilles-Rochelleau afin de tenir une activité de levée de fonds dans le cadre des fêtes du 25^e anniversaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde, contrairement à la politique en vigueur, la gratuité de l'agora Gilles-Rochelleau à l'organisme Le Gîte Ami pour la tenue d'une activité de levée de fonds qui se tiendra le 21 décembre 2008 dans le cadre des fêtes du 25^e anniversaire, et ce, en raison de la situation exceptionnelle que vit l'organisme.

Cette demande de gratuité représente un montant de 1 000 \$.

Adoptée

CE-2008-1571
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2009-87

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME CAROLLE TELMOSSE AU POSTE DE SECRÉTAIRE II - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire II au Service de sécurité incendie (poste numéro INC-BLC-006 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de madame Carolle Telmosse au poste de secrétaire II au Service de sécurité incendie (poste numéro INC-BLC-006 au plan d'effectifs des cols blancs).

Madame Carolle Telmosse est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Carolle Telmosse sera celui de la classe 5, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs et à la permanence de madame Andrée Vallée prévue le 9 octobre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22100-112 – Schéma de couverture de risques en incendie – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1572

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARTIN LABELLE AU POSTE D'ÉMONDEUR, SECTEUR CENTRE-OUEST - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'émondeur(euse), secteur centre-ouest au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement (poste numéro OPT-BLE-132 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Martin Labelle au poste d'émondeur, secteur centre-ouest au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de monsieur Martin Labelle sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Martin Labelle a renoncé à sa période d'essai, conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Martin Labelle sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71430-114 – Horticulture et arboriculture – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1573

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR YVES CYR AU POSTE DE MENUISIER, SECTEUR CENTRE-EST À LA DIRECTION ADJOINTE - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de menuisier, secteur centre-est à la Direction adjointe de la Division de l'entretien des édifices du Module des infrastructures et de l'environnement (poste MIE-BLE-106 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Yves Cyr au poste de menuisier, secteur centre-est à la Direction adjointe de la Division de l'entretien des édifices du Module des infrastructures et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de monsieur Yves Cyr sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Yves Cyr a renoncé à sa période d'essai, conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Yves Cyr sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30930-114 – Édifices E.Beaudoin – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1574

DÉMISSION DE MESSIEURS ROLAND MORIN ET JEAN PHILIPPE - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE messieurs Roland Morin et Jean Philippe ont déposé leur démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui leur sont dus.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA DÉMISSION
Roland Morin, directeur	Module des infrastructures et de l'environnement	26 septembre 2008
Jean Philippe, contremaître	Module des infrastructures et de l'environnement	12 septembre 2008

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier messieurs Roland Morin et Jean Philippe pour leurs services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1575

PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME MARILYN BOUTIN AU POSTE DE TECHNICIENNE AUX RÉCLAMATIONS AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES DES SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de technicien(ne) aux réclamations au Service des affaires juridiques des Services juridiques (poste numéro SAJ-BLC-003 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Marilyn Boutin au poste de technicienne aux réclamations au Service des affaires juridiques des Services juridiques.

Le salaire de madame Marilyn Boutin sera celui de la classe 8, 1^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau. La date d'entrée en fonction de madame Marilyn Boutin sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Étant donné qu'elle a occupé le poste de technicienne aux réclamations au Service des affaires juridiques des Services juridiques (poste numéro SAJ-BLC-003 au plan d'effectifs des cols blancs) depuis l'automne 2007, la permanence à ce poste lui est accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12200-112 – Affaires juridiques - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1576

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR MICHEL FAUBERT AU POSTE DE JOURNALIER I, SECTEUR CENTRE-OUEST - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de journalier(ière) I, secteur centre-ouest au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement (poste numéro OPT-BLE-161 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Michel Faubert au poste de journalier I, secteur centre-ouest au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de monsieur Michel Faubert sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Michel Faubert a renoncé à sa période d'essai, conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau

Le salaire de monsieur Michel Faubert sera établi à la classe 3 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41310-114 – Réseau d'aqueduc – Salaires - Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1577

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR RÉJEAN LÉVEILLÉE AU POSTE DE JOURNALIER I, SECTEUR CENTRE-OUEST - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de journalier(ière) I, secteur centre-ouest au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement (poste numéro OPT-BLE-141 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Réjean Léveillé au poste de journalier I, secteur centre-ouest au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de monsieur Réjean Léveillé sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Réjean Léveillé a renoncé à sa période d'essai, conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau

Le salaire de monsieur Réjean Léveillé sera établi à la classe 3 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71420-114 – Entretien des parcs et aménagements – Salaires - Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1578
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2009-186

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME NATHALIE BLONDIN
AU POSTE DE TECHNICIENNE COMPTABLE - SERVICE DES FINANCES -
MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien(ne) comptable au Service des finances du Module de l'administration et des finances (poste numéro FIN-BLC-024 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de madame Nathalie Blondin au poste de technicienne comptable au Service des finances du Module de l'administration et des finances.

Madame Nathalie Blondin est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Nathalie Blondin sera celui de la classe 7, 4^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1579

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME JOANNE MEUNIER AU
POSTE DE SECRÉTAIRE II - DIVISION DES USINES ET DU TRAITEMENT DES
EAUX - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - MODULE DES
INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire II à la Division des usines et de traitement des eaux du Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement (poste numéro ENV-BLC-003 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de madame Joanne Meunier au poste de secrétaire II à la Division des usines et de traitement des eaux du Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement.

Madame Joanne Meunier est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Joanne Meunier sera celui de la classe 5, 4^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs et à la permanence de madame Sonia Labelle au poste de secrétaire I à la Division de l'approvisionnement du Service des finances du Module de l'administration et des finances prévue le 14 octobre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41110-112 – Administration Service de l'environnement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1580

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR JIMMY DESJARDINS AU POSTE D'AGENT - SURVEILLANCE DES TERRITOIRES - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent, surveillance des territoires du Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Jimmy Desjardins au poste d'agent, surveillance des territoires du Service de police.

Monsieur Jimmy Desjardins est assujéti à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre d'agent temporaire a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois, tel que stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Jimmy Desjardins est le 14 juillet 2008 afin de respecter le nombre d'effectifs de 348 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

La permanence lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Jimmy Desjardins sera celui de la classe 6 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1581

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR STÉPHAN AMYOT AU POSTE D'ANALYSTE EN TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES - DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES - SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'analyste en transactions immobilières à la Division des transactions immobilières du Service d'évaluation et des transactions immobilières (poste numéro EVA-BLC-059 au plan d'effectifs des cols blanc), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Stéphan Amyot au poste d'analyste en transactions immobilières à la Division des transactions immobilières du Service d'évaluation et des transactions immobilières.

Monsieur Stéphan Amyot est assujéti à une période d'essai de six mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Stéphan Amyot sera celui de la classe 10, 3^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de la clause 5.04 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-62910-112 – Transactions immobilières – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 octobre 2008.

Adoptée

CE-2008-1582

RÈGLEMENT HORS COUR - GAZIFÈRE INC. C. VILLE DE GATINEAU - BRIS DE CONDUITE DE GAZ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QU'en date du 17 août 2007, Gazifère inc. intentait une poursuite de 34 653,85 \$ contre la Ville de Gatineau pour des dommages qui auraient été occasionnés à une conduite de gaz en acier suite à une perforation survenue le ou vers le 20 février 2007 au 92, rue Saint-Rédempteur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de régler la réclamation en considération des faits;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est fait sans aucune admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau d'accepter le présent règlement hors cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement du présent litige pour une somme de 34 653,85 \$ en capital, intérêts et frais.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19110-991-81748	34 653,85 \$	Assurances - Réclamations civiles - Dommages - intérêts

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
19110-425	18 060,10 \$		Assurances - Réclamations civiles - Contributions - Fonds d'auto-assurance
19110-991		18 060,10 \$	Assurances - Réclamations civiles - Dommages-intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 3 octobre 2008.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif